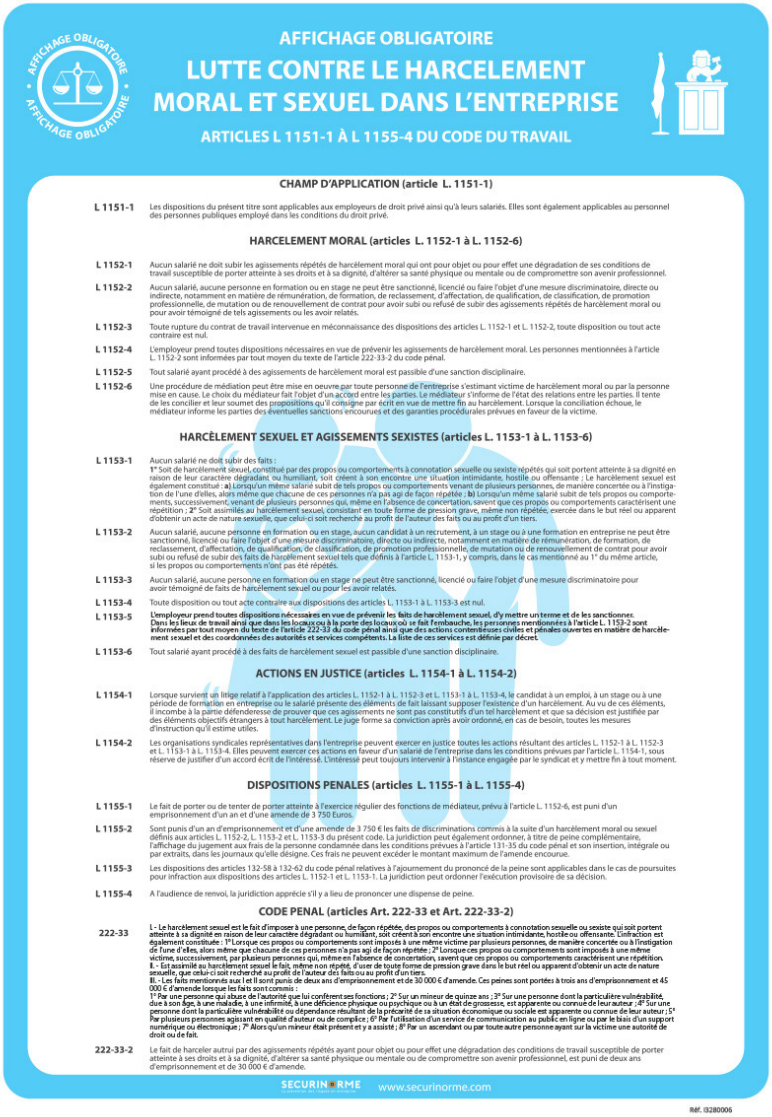
Panneau - Affichage Harcèlement Travail - Papier plastifié - A3

Référence : I3280006



DESCRIPTION :

- Type : Panneau d'affichage
- Normes : Articles L. 1152-4 et L. 1153-5
- Dimensions : Format A3 (297 x 420 mm)
- Matériau : Papier 250 g plastifié
- Fixation : Adhésif (non inclus)
- Usage : Intérieur et extérieur

INFORMATION PRODUIT

Panneau d'Affichage Obligatoire sur le Harcèlement au Travail - Format A3

Contribuez au respect de la réglementation avec notre **Panneau d'Affichage Obligatoire « Harcèlement au travail »**. Ce panneau est essentiel pour informer et protéger vos employés. Disponible en **format A3 (297 x 420 mm)**, il est fabriqué en papier 250 g avec plastification, garantissant une longue durée de vie en intérieur.

Idéal pour :

- **Sensibiliser et informer** les employés sur leurs droits et devoirs concernant le harcèlement moral et sexuel.
- **Prévenir les risques** et promouvoir un climat de travail respectueux et sécuritaire.

Caractéristiques principales :

- **Type de produit :** Panneau d'affichage.
- **Normes :** Conforme aux articles L. 1152-4 et L. 1153-5 du Code du travail.
- **Dimensions :** Disponible en format A3 (297 x 420 mm).
- **Matériau :** Papier 250 g, plastifié pour une utilisation en intérieur.
- **Format :** Rectangulaire.
- **Usage** : Intérieur et extérieur.

- **Fixation :** Facilement installable avec adhésif (non inclus).

Avantages du produit :

- **Installation rapide :** Facile à fixer, s'adapte à tout environnement de travail.
- **Durabilité :** Conçu pour durer avec un matériau plastifié de qualité.

Caractéristiques supplémentaires :

- Matériau robuste, résistant à l'usure pour un affichage de longue durée.
- Dimensions adaptées pour un affichage bien visible dans n'importe quel espace de travail.

Découvrez également notre sélection d'affichages, de posters et de registres pour la sécurité dans votre entreprise. Pour optimiser vos consignes de sécurité, explorez notre gamme de consignes de sécurité et d'évacuation.

En conclusion, l'affichage d'un panneau relatif au harcèlement au travail n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi une initiative essentielle pour garantir un environnement de travail respectueux et sûr. Equipez-vous dès aujourd'hui et montrez votre engagement envers la protection et l'information de vos collaborateurs.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. I3280006